



CHEQUES CADEAUX A OFFRIR +50% OFFERT A THANN

Fêtez Noël avec les commerçants de Thann, du 1^{er} au 19 décembre 2021

CGV. Article 1 : Préambule

Pour fêter Noël les commerçants de Thann réunies sous le drapeau de l'ACTE soutenue par la CCI, la mairie de Thann, le Crédit Mutuel et Carrosserie Jean Thann, va déployer en cette période des fêtes de Noël la vente de chèques cadeaux aux clients. C'est une formidable occasion pour les consommateurs de participer au développement économique locale de promouvoir et dynamiser le commerce de centre-ville en termes de flux et de chiffres d'affaires.

l'ACTE s'engage à faire bénéficier aux clients d'avantages **conséquents à hauteur de + 50% de ma somme achetée.**

Article 2 : Principe et fonctionnement

Le consommateur intéressé pourra donc acheter directement ses chèques cadeaux qui seront disponibles à la vente dans les magasins suivants.

- **Au Crédit Mutuel** Thann 42 rue de la Première Armée
- **A Paris Parfums** à la parfumerie – 68 rue de la Première Armée
 - **A Lolita** Modes femmes - 37 rue de la 1ere Armée
- **Sur le site** : en Pré commande : <https://commercesthann.fr/>

La mise en œuvre se passe comme décrit ci-après : pour chaque chèque cadeau de 30€ acheté. **L'acte offre un chèque cadeau à offrir de 15€ en complément.** Le client pourra ainsi offrir 45 € comme il le souhaite.

Les chèques cadeaux à offrir sont à dépenser dans les commerces de centre-ville listés ci-joint. Chaque magasin est identifiable avec le calicot de l'Acte exposé en façade ou en vitrine. Une photo représentative se trouve sur le site des commerces de Thann.

Article 3 : Durée de validité et plafonds d'achats

Chaque client, individuellement avec son paiement personnalisé, ne pourra acheter

qu'un montant maximum de 120€ de chèques en tout et pour tout.

L'opération comprend un maximum de 700 chèques cadeaux de 15€ à dépenser chez les commerçants. Au-delà de cette quantité ci-dessus, l'opération sera terminée et l'offre des + 50% offert au clients close.

Les chèques cadeaux doit être utilisé pendant une période maximum de six mois à partir de la date d'émission.